

Nouveauté

Pass LOISIRS

Carte créditée d'une valeur de 200 € à utiliser pour toute commande de billetterie via le site internet CEZAM **sauf** pour les thématiques suivantes proposées par le CSIE en 2022 :

Disneyland Paris, Center Parcs

Vous pouvez consulter le site cezam-bretagne.com afin de découvrir l'ensemble des offres nationales.

L'accès au site CEZAM ne pourra se faire que si vous êtes titulaire de la carte CEZAM :

- vous la possédez déjà : celle-ci sera créditée d'une valeur de 200 €
- vous ne possédez pas de carte : une carte créditée d'une valeur de 200 € vous sera fournie

Une fois la valeur de 200 € utilisée, votre carte CEZAM vous permettra d'accéder à la billetterie classique.

La procédure de commande sur le site internet CEZAM vous sera adressée au moment de la facturation du Pass.

Offre limitée à 1 carte d'une valeur de 200 € par salarié

Date butoir de commande sur le site CEZAM : le 30 novembre 2022

Non annulable, non remboursable



Prix selon quotient familial	Prix de base	< à 565	de 565 à 790	> à 790
Salarié déjà titulaire de la carte CEZAM	200 €	60 €	80 €	100 €
Salarié sans carte CEZAM*	200 €	63 €	83 €	103 €

* prix de la carte CEZAM à 3 €



Bulletin d'inscription/pass Loisirs

Inscription jusqu'au **30 juin 2022** dernier délai

par courrier au CSIE Eureden ZI de Port Louis 56500 Saint Allouestre
ou par courriel à nathalie.allannic@eureden.com



Toute inscription doit être accompagnée de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020, s'il n'a pas déjà été transmis pour une autre activité. En l'absence de cet avis, le quotient familial retenu sera de +1015

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Identité du salarié

Matricule :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. Portable (obligatoire) : Tél. fixe

Courriel personnel (obligatoire) : @

Société : Lieu de travail :

Tél. professionnel 1 : Tél. professionnel 2 :

Courriel professionnel : @

Carte CEZAM 2022

Je possède une carte 2022 OUI

NON

N° de votre carte :

Ce document tient lieu d'engagement définitif et vaut acceptation des règles d'accès aux activités (pages 4 à 6).

Date et signature obligatoire